

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DJS 240 Subvention (2 000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne (2^e).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose une subvention à l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne ;

Vu l'avis du conseil du 2^e arrondissement en date du 15 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne, domiciliée 20, rue Santerre (12^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne (48161 / 2016_00387), pour son action « Développement d'un espace pour trouver sa place » dans le 2^e arrondissement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO